

COURSE SOLIDAIRE

au profit de La Voix de l'Humanité

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 — Organisation

La course solidaire est organisée par l'association La Voix de l'Humanité, dans le cadre d'une action de collecte de fonds au profit des enfants de Madagascar. L'événement se déroule à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

Article 2 — Distance(s) et parcours

L'épreuve propose un parcours avec un tour de 3 km, ouvert à la course à pied comme à la marche, sur un tracé balisé et sécurisé. Le plan du parcours sera communiqué aux participants avant le jour de l'événement et affiché sur le site de départ.

Article 3 — Conditions de participation

- L'épreuve est ouverte à toute personne, quel que soit son niveau sportif.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou munis d'une autorisation parentale.
- Chaque participant certifie être apte à la pratique de la course à pied ou de la marche, ou fournit un certificat médical de non contre-indication de moins d'un an.
- L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 — Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font en ligne via la billetterie dédiée. Le tarif d'inscription est intégralement reversé à l'association La Voix de l'Humanité, déduction faite des frais de billetterie à la charge du participant. Toute inscription est ferme et définitive ; aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de l'événement par l'organisateur.

Article 5 — Sécurité et assistance

- Un dispositif de sécurité (bénévoles, signaleurs) est mis en place le long du parcours.
- Un point de ravitaillement est prévu à l'arrivée.

- En cas d'incident, les participants doivent immédiatement prévenir un bénévole ou l'organisation.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect du règlement ou d'une fausse déclaration lors de l'inscription.

Article 6 — Droit à l'image

Les participants autorisent l'association La Voix de l'Humanité à utiliser les photos et vidéos prises pendant l'événement, sur lesquelles ils pourraient apparaître, à des fins de communication (réseaux sociaux, presse, site internet), sans contrepartie financière.

Article 7 — Annulation et report

En cas de force majeure (conditions météorologiques, décision administrative...), l'organisation se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le parcours de l'épreuve. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

Article 8 — Contact

Pour toute question relative à l'événement ou à l'inscription, les participants peuvent contacter l'organisation de La Voix de l'Humanité.

Merci de votre participation et de votre soutien à notre mission solidaire